



N°	1/2
CF-2008-26R1	
Date d'émission	
15 août 2008	

INFORMATION DÉLICAT DE SÉCURITÉ

# CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente consigne de navigabilité (CN) est peut-être applicable à un aéronef qui serait, selon nos dossiers, immatriculé à votre nom. Les CN sont publiées en vertu du **Règlement de l'aviation canadien (RAC) 593**. Selon le **RAC 605.84** et les détails de l'**Appendice H du Standard 625 du RAC**, un aéronef immatriculé au Canada ne demeure navigable que s'il continue à respecter toutes les CN qui lui sont applicables. L'autorité de vol de l'aéronef risque de ne pas demeurer en vigueur si l'on ne se conforme pas aux exigences d'une CN. Pour faire une demande d'un autre moyen de se conformer, on doit se conformer aux exigences du **RAC 605.84** et le **Standard** mentionné ci-dessus.

Cette CN a été publiée par la division du Maintien de la navigabilité (AARDG), direction de la Certification des aéronefs, Transports Canada, Ottawa, tél. 613-952-4357.

**Numéro :** CF-2008-26R1

**Sujet :** Gâche électronique de la porte du poste de pilotage

**En vigueur :** 31 juillet 2008

**Révision :** Remplace la consigne de navigabilité (CN) CF-2008-26, publiée le 3 juillet 2008.

**Applicabilité :** Les avions des modèles DHC-8-102, DHC-8-103, DHC-8-106, DHC-8-201, DHC-8-202, DHC-8-301, DHC-8-311, DHC-8-314 et DHC-8-315 de Bombardier Inc., quel que soit leur numéro de série, à bord desquels a été installée la gâche électronique de porte de poste de pilotage décrite dans la 1<sup>re</sup> ou dans la 2<sup>e</sup> édition du certificat de type supplémentaire (CTS) SA03-70.

**Conformité :** Tel qu'indiqué ci-dessous, à moins que ce ne soit déjà fait.

**Contexte :** Plusieurs avions à bord desquels a été installée une porte de poste de pilotage renforcée conformément au CTS SA03-69, sont également munis d'une gâche électronique posée en vertu du CTS SA03-70. La présente consigne introduit des mesures de sécurité améliorées destinées aux avions à bord desquels a été incorporée la 1<sup>re</sup> ou la 2<sup>e</sup> édition du CTS SA03-70.

Nota : 1. La 3<sup>e</sup> édition du CTS SA03-70 en date du 26 juin 2007 incorpore les mesures de sécurité améliorées, et aucune autre mesure est requise.

2. Le présent examen de la consigne nécessite que la gâche électronique de la porte du poste de pilotage soit modifiée conformément à la révision D du bulletin de service numéro TTF-SB-03T002-001 de TTF Aerospace, LLC, qui précise l'utilisation de deux bagues dans le gabarit de perçage. En ce qui a trait à la dernière modification conformément à la révision B ou à la révision C du bulletin de service, consulter la note 1 des mesures correctives ci-dessous.

**Mesures correctives :** Dans les 90 jours suivant la date d'entrée en vigueur de la présente consigne, modifier la gâche électronique de la porte du poste de pilotage conformément à la révision D du bulletin de service numéro TTF-SB-03T002-001 de TTF Aerospace, LLC en date du 11 juillet 2008 ou à toute modification approuvée ultérieurement.

Nota : 1. La modification précédente à la gâche électronique de la porte du poste de pilotage, conformément à la révision B du bulletin de service numéro TTF-SB-03T002-001 de TTF Aerospace, LLC en date du 22 juin 2007 ou à la révision C en date du 11 juillet 2008, satisfait également aux exigences de la présente consigne.

Selon le **RAC 202.51** le propriétaire enregistré d'un aéronef canadien doit aviser par écrit le ministre de tout changement de nom ou d'adresse, dans les sept jours suivant ce changement.

Pour demander un changement d'adresse, veuillez contacter le **Centre des communications de l'Aviation civile (AARC)** à la **Place de Ville, Ottawa (Ontario) K1A 0N8**, ou **1-800-305-2059**, ou [www.tc.gc.ca/AviationCivile/communications/centre/adresse.asp](http://www.tc.gc.ca/AviationCivile/communications/centre/adresse.asp)

Canada

2.La révision D du bulletin de service numéro TTF-SB-03T002-001 est disponible auprès de TTF Aerospace, LLC (au numéro de téléphone 253-520-6920).

**Autorisation :** Pour le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

*ORIGINAL SIGNÉ PAR*

Philip Tang  
Chef intérimaire, Maintien de la navigabilité aérienne

**Contact :** M. Richard Topham, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 613-952-4428, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique tophamr@tc.gc.ca ou tout Centre de Transports Canada.